

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, **jeudi 10 février 2022 à 18h00**

Sont présents à cette séance :  
Maire Monsieur Dany Quirion  
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion  
Siège no 2 Madame Karine Champagne  
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux  
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier  
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin  
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Est/Sont absent/s :

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agissent comme secrétaire d'assemblée.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

**Ordre du jour de la rencontre**

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Pro-mairesse signataire
- 4- Adoption règlement d'urbanisme
- 5- Compteur d'eau
- 6- Intérêt Pécunier
- 7- Période de questions
- 8- Fermeture de la séance

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance extraordinaire ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2022-02-41** Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour.

**3. PRO-MAIRESSE SIGNATAIRE**

**2022-02-42** **Considérant** qu'il est possible que la Pro-Mairesse soit dans l'obligation de représenter la municipalité lorsque les signataires désignés sont incapables de le faire ou sont en conflit d'intérêts;

**Considérant** que la municipalité désire permettre à la Pro-Mairesse madame Karine Champagne, d'être signataire dans ces situations;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil permet à la Pro-Mairesse madame Karine Champagne, de représenter la municipalité lorsque les signataires désignés sont incapables de le faire ou sont en conflit d'intérêts;

#### **4. ADOPTION RÈGLEMENT D'URBANISME**

**2022-02-43**

**Considérant** que le conseil juge opportun d'apporter certaines modifications au règlement de zonage numéro 55-2006 concernant notamment la hauteur des constructions, les habitations multifamiliales et aux aménagements des aires de stationnement, et de prévoir des dispositions spécifiques portant sur les ensembles immobiliers;

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné le 7 décembre 2021;

**Considérant** qu'une consultation publique (écrite) a eu lieu;

**Considérant** qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du mois de décembre 2021;

**Considérant** que le second projet de ce règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du mois de février;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil adopte le règlement numéro 201-2021 modifiant le règlement de zonage 55-2006.

#### **5. COMPTEURS D'EAU**

**2022-02-44**

**Considérant** que la municipalité désire effectuer la mise à niveau de ses compteurs d'eau;

**Considérant** que l'entreprise Réal Huot Inc, a envoyé une soumission pour l'achat de 100 compteurs d'eau au montant de 33 400\$ plus taxes;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte la soumission de l'entreprise Réal Huot Inc, pour l'achat de 100 compteurs d'eau au montant de 33 400\$ plus taxes.

#### **6. INTÉRÊT PÉCUNIER**

**2022-02-45**

**Considérant** que les élus municipaux ont tous pris connaissance du document portant sur les intérêts pécunier;

**Considérant** que tous les élus(e) ont rempli et déposé leur document au conseil;

**En conséquence**, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil entérine le dépôt des documents portant sur les intérêts pécuniers des élus(e) de la municipalité.

## **7. Formations**

**2022-02-46**

**Considérant** que des formations de perfectionnement sont offertes aux employés municipaux;

**Considérant** la municipalité désire inscrire l'un de ses employés à ces formations;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la municipalité accepte l'inscription de monsieur Maxime Quirion pour suivre des formations de perfectionnement en hygiène du milieu.

## **8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée

## **9. FERMETURE DE LA SÉANCE**

**2022-02-47**

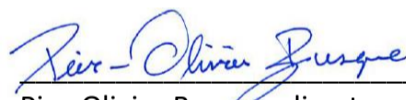
Il est proposé par monsieur Cédric Quirion, et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 20h30



---

Dany Quirion, maire



---

Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier